

ACTUALITES COVID-19 ET ECONOMIE

COVID-19

Communauté de Madrid : à la suite de la mise en place de restrictions de mobilité et d'activité à partir du lundi 21/09 (pour une durée de 15 jours) dans 37 zones de santé de la région, le gouvernement régional a annoncé le 25/09 étendre ces restrictions à 8 zones supplémentaires (une zone sanitaire est une unité regroupant environ 20 000 personnes ; et ces 45 zones ont une incidence supérieure à 1 000 cas positifs de covid19 pour 100 000 habitants). Des 45 zones concernées (environ 1 million sur les 6,7 millions habitants de la région), 31 sont dans la capitale. L'entrée et la sortie de ces zones sont désormais limitées aux motifs essentiels, c'est-à-dire – entre autres – aux déplacements pour des raisons professionnelles, médicales, scolaires, de retour au domicile, de soins aux personnes âgées, mineures ou dépendantes, de déplacements vers des entités financières (banques, assurances). Dans ces zones, les parcs et jardins sont fermés et la capacité d'accueil des établissements d'hôtellerie et de restauration est limitée à 50 %, avec fermeture des bars et restaurants à 22 heures. **Enfin, dans toute la région, les rassemblements publics et privés sont dorénavant limités à 6 personnes** (10 personnes avant le 21/09) et le télétravail et la mise en place d'horaires décalés sont recommandés pour éviter l'affluence dans les transports.

Simultanément et dans le cadre du travail conjoint mené par les gouvernements national et régional pour coordonner la réponse à la deuxième vague dans la région madrilène, **le Ministre de la Santé Salvador Illa a indiqué que le gouvernement central recommandait pour sa part l'extension des mesures de restriction à l'ensemble de la ville de Madrid ainsi qu'à toutes les zones ayant une incidence de plus de 500 cas pour 100 000 habitants** (soit le double de la moyenne nationale). Il a toutefois rappelé que cette décision devait être prise par les autorités régionales.

MACROECONOMIE

Selon l'Institut National de Statistique (INE), le PIB espagnol a chuté de 17,8 % au T2 2020 en variation trimestrielle, soit une révision à la hausse (+0,7 pp) par rapport à sa prévision du 31 juillet (-18,5 %). En variation annuelle, le PIB a diminué de 21,5 % (+0,6 pp par rapport à la prévision de juillet : -22,1 %).

Dans le cadre de son intervention au Congrès des Députés le 23/09, la 3^{ème} vice-présidente en charge des Affaires Economiques et de la Transformation Digitale **Nadia Calviño a indiqué qu'elle estime que le PIB espagnol augmente de plus de 10 % en variation trimestrielle au T3 2020.**

Barclays prévoit une chute du PIB espagnol de 10,7 % en 2020 et une hausse de 5,4 % en 2021. Dans le cadre de son rapport sur les perspectives macroéconomiques, la banque britannique estime que le déficit public espagnol sera de 11,2 % et de 7,1 % du PIB en 2020 et 2021 respectivement.

L'excédent de balance courante se contracte de 92,7 % g.a au S1 2020. Selon les données de la Banque d'Espagne (BdE), la balance courante est passée de 9,6 Md € au S1 2019 à 0,7 Md € au S1 2020, en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

En juillet 2020, le chiffre d'affaires des entreprises espagnoles enregistre une 3^{ème} hausse en variation mensuelle (+7,2 %) mais une baisse de 12,7 % par rapport à au mois de juillet 2019. Selon l'Indice de Chiffre d'Affaires des Entreprises (ICNE) de l'INE, la hausse mensuelle de juillet a été plus modérée que celle de mai (+15,2 %) et de juin (+16,8 %).

FINANCES PUBLIQUES

Budget : la porte-parole et Ministre des Comptes Publics, María Jesús Montero, a annoncé que le projet de budget 2021 devrait être présenté en octobre, afin qu'il soit approuvé en fin d'année ou début janvier 2021. Le 2^{ème} vice-président du gouvernement et leader du parti de gauche radicale Podemos, Pablo

Iglesias, a indiqué lors d'un entretien qu'il était satisfait du projet en matière de « justice sociale ». En effet, si les deux partis du gouvernement de coalition se seraient mis d'accord pour reporter la réforme fiscale tant que la crise sanitaire pèse sur l'activité économique, deux mesures symboliques pour les plus hauts patrimoines et revenus pourraient néanmoins être mises en œuvre dès le budget 2021. **De plus, le budget devrait inclure également 20 Md € d'investissements publics nouveaux correspondants à une partie des subventions non remboursables du fonds de relance européen.**

MARCHÉ DU TRAVAIL

Télétravail : le Conseil des Ministres a approuvé le 22/09 le décret-loi (équivalent espagnol de nos ordonnances) sur le télétravail, fruit d'un accord après trois mois de négociations avec les partenaires sociaux. Un salarié sera considéré comme télétravailleur « régulier » si son travail à distance correspond à 30 % du temps de travail pendant une période de 3 mois. La mise en place du télétravail sera volontaire pour le travailleur et l'employeur, ainsi que réversible et formalisée par un **accord écrit**. L'entreprise devra financer ou compenser les coûts de mise en œuvre du télétravail, qui ne pourront incomber au travailleur. Les modalités concrètes d'indemnisation sont renvoyées à un accord collectif. A noter que ce texte ne s'appliquera pas au télétravail qui a été mis en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire.

Chômage partiel : les négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux sont toujours en cours alors que le dispositif de chômage partiel actuellement en vigueur s'éteint le 30 septembre. Les négociations devraient se poursuivre durant la fin de semaine afin d'atteindre un accord lundi prochain.

Le Conseil des Ministres a également annoncé la prorogation jusqu'à la fin de l'année du plan « Me Cuida » (qui s'achevait le 22/09), permettant aux travailleurs d'adapter ou de réduire leur journée de travail pour prendre soin d'un proche infecté.

Le Ministre de la Sécurité Sociale, José Luis Escrivá, a indiqué que 745 000 travailleurs sont toujours au chômage partiel (3,4 millions début mai). 21 % de ces travailleurs maintiennent actuellement leur activité à temps partiel. Des 2,6 millions de travailleurs qui ne sont plus au chômage partiel, 94 % ont repris leur activité (la plupart auprès du même employeur).

Plus d'un million et demi de travailleurs indépendants ont perdu 60 % de leur activité en 2020. D'après l'Association de Travailleurs Indépendants, 7,7 % des travailleurs indépendants n'ont pas repris leur activité depuis le début de la crise.

Le Tribunal suprême (équivalent de la Cour de cassation) a jugé le 23/09 pour la première fois que la relation entre un livreur à domicile liée à une plateforme et cette dernière est de nature salariale. Ainsi, le Tribunal affirme que les plateformes numériques ne sont pas des intermédiaires dans le contrat de services entre commerces et livreurs, mais des entreprises qui offrent des « services de messagerie et de livraison » et établissent les conditions essentielles de prestation de ce service.

Le salaire moyen annuel a été de 24 009 € en 2018, soit une hausse de 1,5 % g.a. D'après les [données publiées par l'INE](#), la différence entre le salaire moyen et le salaire le plus fréquent (18 469 €) a dépassé les 5 500 €, alors que le salaire médian a été de 20 078 €. Le salaire moyen des femmes a augmenté de 2 % g.a (21 012 €) : celui des hommes de 1,3 % g.a (26 738 €). Par régions, le Pays Basque a enregistré le salaire moyen annuel le plus élevé (28 471 €) et l'Estrémadure le moins élevé (19 948 €).

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Thomas Meinzel, Mélodie Nkoa Zoa

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtrésor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.